

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 14 février 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT, Émilie SALVI

Absents excusés : 2

Michel BRUN
Julien FIAT

Procurations : 2

Michel BRUN, procuration à Serge ARLLOT
Julien FIAT, procuration à Monique FIAT

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190301-02 : Dématérialisation des marchés publics : actualisation de la convention avec la Préfecture de l'Isère

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation de transmettre les marchés conclus par la collectivité, au contrôle de légalité (Préfecture) dès lors qu'ils sont supérieurs à 209 000,00 € HT (marchés de travaux, fournitures et services) – cette transmission se faisant exclusivement par « papier ».

Depuis le 1er janvier 2019, il est désormais possible de télétransmettre ces documents, au même titre que le sont d'ores-et-déjà les délibérations et les documents budgétaires (il est également prévu que les documents d'urbanisme rentrent dans le champ de la télétransmission, mais la date d'entrée en vigueur a été reportée).

Un avenant à l'actuelle convention liant la Préfecture de l'Isère à la Commune d'Ornon est nécessaire pour télétransmettre les documents relatifs aux marchés publics.

Il est donné lecture ce projet d'avenant.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide d'approuver l'avenant à l'actuelle convention organisant la transmission électronique des documents relatifs aux marchés publics,

autorise Madame le Maire à signer avec le Préfet de l'Isère le présent avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**